



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des étrangers en France**

Direction de l'immigration

Sous-direction des visas

Bureau du contentieux

Nantes, le [REDACTED]

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

Direction de l'Immigration

Sous-direction des Visas

11, rue de la [REDACTED] blanche

[REDACTED] 43605

44036 Nantes [REDACTED] 1

À

MONSIEUR LE PRESIDENT

DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

Juge des référés

6, [REDACTED] de [REDACTED]

[REDACTED] 24111

44041 Nantes [REDACTED] 01

[REDACTED] : [REDACTED] 2026-243

[REDACTED] : M. [REDACTED] c/ ministère de l'Intérieur

Requête [REDACTED]

Par requête enregistrée le [REDACTED] M. [REDACTED] représenté par Me Eizer SOUIDI, demande au juge des référés de suspendre la décision de la CRRV confirmant la décision de l'autorité consulaire à Tunis rejetant sa demande de délivrance de visas de long séjour.

La présente requête appelle de la part du ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer les observations suivantes :

DEMANDE DE NON-LIEU À STATUER

Par note diplomatique en date du [REDACTED], ce ministère a donné instruction à l'autorité consulaire à Tunis de délivrer à M. [REDACTED] le visa de long séjour demandé. La copie des vignettes sera transmise dès délivrance des visas.

- reçu le [REDACTED] à 19:35 (date et heure de métropole)

Dans ces conditions, ce ministère demande au tribunal de prononcer un non-lieu à statuer sur les conclusions de la présente requête.

Pour le Directeur de [REDACTED] et par délégation
L'adjoint au chef du Bureau du contentieux

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' or 'N' shape with a long, sweeping underline.A black rectangular redaction box covering the printed name of the signatory.